

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**11 MARS 2019
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 mars 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques*
et greffier

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2019-077 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Secteur visé par les travaux visés au règlement 885
- Localisation de la servitude avec 9146-0303 Québec inc.
- Portion de terrain visé par la cession sur la rue Beauchemin
- Localisation du développement TOD
- Nouvel emplacement des ateliers municipaux

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2019-078 Approbation procès-verbal
Séance générale 4 février 2019**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 février 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2019-079

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale 11 février 2019**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 11 février 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2019-080

**Dépôt du procès-verbal de correction – Résolution 2019-059
Séance générale du 4 février 2019**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2019-059.

ADOPTÉE.

2019-081

Approbation des comptes – Février 2019

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de février 2019 :

Fonds d'administration : (Chèques numéros 31920 à 32369 et 3216 à 3271, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques.)	2 950 322.12 \$
--	-----------------

Fonds des dépenses en immobilisation : (Chèques et dépôts directs numéros 2968 à 2976 et paiements directs.)	683 183.33 \$
--	---------------

Certificat du trésorier numéro 3189.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2019-04 Règlement 547-7 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications au plan de signalisation sans modifier la liste des voies de circulation prohibées

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 547-7 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications au plan de signalisation sans modifier la liste des voies de circulation prohibées.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-05 Règlement 808-6 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation »

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 808-6 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation ».

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-06 Règlement 896 établissant un programme d'aide financière pour l'accessibilité universelle des bâtiments commerciaux et de services

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 896 établissant un programme d'aide financière pour l'accessibilité universelle des bâtiments commerciaux et de services.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-07 Règlement 897 décrétant l'agrandissement et la mise aux normes de la caserne et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 700 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 897 décrétant l'agrandissement et la mise aux normes de la caserne et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 700 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2019-082 Adoption – Second projet de règlement 707-116 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les services d’entreposage dans les zones I-207, I-208 et I-227

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-116 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les services d’entreposage dans les zones I-207, I-208 et I-227 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2019-083 Adoption – Règlement 534-72 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de modifier certaines interdictions de stationnement sur le boulevard de la Marine, les rues Dalpé et de la Prairie et corriger l’annexe F

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-72 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de modifier certaines interdictions de stationnement sur le boulevard de la Marine, les rues Dalpé et de la Prairie et corriger l’annexe F.

ADOPTÉE.

2019-084 Modification du règlement 885 afin de détailler la nature des travaux sans en changer l’objet

CONSIDÉRANT que la demande du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT les dispositions de l’article 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C 19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement 885 décrétant divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt de 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût soit amendé par le remplacement de son annexe A par celle, plus détaillée, jointe en annexe de la présente.

ADOPTÉE.

2019-085 **Règlement numéro 884**
Acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier

CONSIDÉRANT que le règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 800 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 5 800 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2019-086 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-003**
Construction d'un bâtiment principal
4372, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-02-12 du 6 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-003 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 4372, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur le plan concept de Plan Design, dossier « Résidence Marie-Victorin », en date du 1^{er} novembre 2018.

Le bâtiment est sis au 4372, route Marie-Victorin sur le lot P-17-3 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-316.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-087 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-013**
Régulariser une modification d'enseigne détachée
1721, route 132

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-02-13 du 6 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-013 afin de régulariser une modification d'enseigne détachée sise au 1721, route 132, le tout, tel que réalisé, conditionnellement à ce que des aménagements paysagers soient aménagés à la base de l'enseigne détachée.

Le bâtiment est sis au 1721, route 132 sur les lots 105-4 et P-105 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-230.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-088 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-014
Régulariser le changement de couleur du revêtement extérieur du
bâtiment principal
2060-A, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-02-14 du 6 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-014 afin de régulariser le changement de couleur du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 2060-A, route Marie-Victorin, le tout, tel que réalisé.

Le bâtiment est sis au 2060 A, route Marie-Victorin sur le lot P-55 au cadastre du Village de Varennes dans la zone C-602.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-089 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-012
Remplacer une enseigne détachée
555, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-02-15 du 6 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. no 2019-012 afin de permettre le remplacement d'une enseigne détachée sise au 555, boulevard Lionel Boulet, le tout, tel que présenté sur le plan concept de Poselimage, dossier « NS-2019-013-1A » en date du 21 janvier 2019.

Ce refus est basé sur l'objectif 2 de l'article 71, soit une mauvaise intégration avec les enseignes du secteur.

Le bâtiment est sis au 555, boulevard Lionel-Boulet sur le lot P-284-12 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

**2019-090 Usage conditionnel 2019-005
Permettre l'installation d'une antenne
1625, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'installation d'une antenne au 1625, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 19 février 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2019-01-08 du 16 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2019-005 afin de permettre l'installation d'une antenne sise au 1625, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Ilunga Bwatshia, dossier E2338, déposé à la Ville en date du 23 novembre 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 1068 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-222.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

**2019-091 Usage conditionnel 2019 009
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
392, rue du Parcours**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 392, rue du Parcours;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 19 février 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2019-02-16 du 6 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2019-009 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 392, rue du Parcours, le tout, tel que présenté sur le plan concept du requérant déposé à la Ville en date du 30 janvier 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 6 002 942 du cadastre du Québec, dans la zone H-649.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2019-092 Services professionnels de laboratoire

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des services professionnels de laboratoires;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 19 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la gestion des services professionnels de laboratoire à la firme Englobe Corp. pour un montant total de 239 116.00 \$ taxes incluses.

Cette dépense est affectée dans les proportions prévues au certificat du trésorier au fonds d'infrastructure, au fonds de carrières et sablières et aux règlements d'emprunts 847, 872, 873, 893 et 894, conditionnellement à l'entrée en vigueur des règlements 893 et 894 pour les portions qui y sont affectées.

Enfin, une portion de ce mandat est affectée au surplus accumulé non affecté, à même le projet dont le financement est prévu à la résolution numéro 2019-101 du 11 mars 2019.

Certificat du trésorier numéro 3185.

ADOPTÉE.

2019-093 Achat de bottes pour les pompiers

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie en date du 18 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'achat de bottes pour les pompiers auprès du fournisseur Boivin & Gauvin inc., pour un montant de 26 999.87 \$ incluant les taxes.

Certificat du trésorier numéro 3181.
ADOPTÉE.

2019-094 Acquisition de plantes annuelles pour l'année 2019

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 14 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de plantes annuelles pour l'année 2019 auprès du fournisseur Jardins W.G. Charlebois Inc., pour un montant de 26 442.19 \$ incluant les taxes.

Certificat du trésorier numéro 3182.
ADOPTÉE.

2019-095 Acquisition annuelle d'équipements informatiques

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général en date du 20 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'acquisition annuelle d'équipements informatiques auprès du fournisseur CDW Inc., pour un montant de 47 875.03 \$ incluant les taxes.

Certificat du trésorier numéro 3184.
ADOPTÉE.

2019-096 Inventaire archéologique

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général en date du 26 février 2019;

CONSIDÉRANT que cet inventaire est essentiel à l'obtention de la subvention pour la construction et mise aux normes de la caserne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'inventaire archéologique auprès de la firme Arkéos, pour un montant de 28 631.07 \$ incluant les taxes.

Certificat du trésorier numéro 3187.

ADOPTÉE.

2019-097 Plans, devis et surveillance des travaux de réfection à la station de pompage de la Commune

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 27 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de plans, devis et surveillance des travaux de réfection à la station de pompage de la Commune auprès de la firme Le Groupe-Conseil Génipur Inc., pour un montant de 31 963.05 \$ incluant les taxes.

Cette dépense est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement 895.

Certificat du trésorier numéro 3188.

ADOPTÉE.

**2019-098 Construction d'un belvédère au parc de la Commune
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'octroi du contrat pour la construction d'un belvédère auprès du fournisseur Soudure Richer inc., pour un montant de 78 987.83 \$ incluant les taxes et une enveloppe budgétaire au montant de 19 565 \$ taxes incluses pour la réfection et l'aménagement des brise-glaces près de la scène extérieure et derrière la RIEP.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3186.

ADOPTÉE.

**2019-099 Achat d'un véhicule (Projet SAUVÉR)
Modification à la résolution 2019-056**

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée à la résolution 2019-056;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal amende la résolution 2019-056 de manière à modifier le paragraphe comme suit :

« D'AUTORISER l'achat d'un véhicule électrique de marque Hyundai Ioniq auprès du concessionnaire Hyundai Riendeau, pour un montant de 37 104.69 \$ incluant les taxes et incluant une subvention pour véhicule électrique de 8 000 \$. ».

Cette dépense est affectée au fonds de roulement et le remboursement se fera sur une période de 5 ans à compter de 2020.

Certificat du trésorier numéro 3172.

ADOPTÉE.

**2019-100 Acquisition – Trotinettes électriques GEEBEE
Remplacement de la résolution 2019-022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour l'acquisition de dix (10) trotinettes électriques GEEBEE à la compagnie Technopôle IVÉO pour un montant de 38 156.70 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée au surplus accumulé non affecté.

Cette résolution remplace la résolution 2019-022 adoptée par le conseil municipal le 14 janvier 2019.

Certificat du trésorier numéro 3165.

ADOPTÉE.

2019-101 Travaux de voirie dans le secteur rural

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 6 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise une enveloppe budgétaire pour la réalisation de travaux de voirie dans le secteur rural (chemin Charles-Aimé-Geoffrion et chemin de la Rivière-aux-Pins) pour un montant maximal de 337 000 \$ taxes incluses.

Cette dépense est affectée au surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3180.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2019-102 Acte de vente – Greenfield Global inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Greenfield Global inc. et la Ville de Varennes; tel acte de vente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Le certificat prévu à l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

**2019-103 Acte de servitude – 9146-0303 Québec inc. et Constructions Jasmont
(2015) inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre 9146-0303 Québec inc., Constructions Jasmont (2015) inc. et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2019-104 Acte de correction de servitude – Énergir, S.E.C.
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de correction de servitude à intervenir entre Énergir, S.E.C. et la Ville de Varennes; tel acte de correction de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2019-105 Acte de cession – Rue Beauchemin
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de cession à intervenir entre les propriétaires du lot 6 003 472 au Cadastre officiel du Québec et la Ville de Varennes; tel acte de cession est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2019-106 Convention – Station de mesures limnimétriques
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2019-107 Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié – Fondation
de la faune du Québec
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié à intervenir entre la Fondation de la faune du Québec et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

2019-108

**Regroupement d'achats en commun
Produits d'assurances pour les cyber-risques 2019-2024**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Varennes souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1^{er} juillet 2024.

AUTORISE le maire, le greffier ou le trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE.

2019-109

**Développement résidentiel Domusterra Varennes (Secteur TOD)
Demande d'autorisation au MELCC – Génipur**

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changement Climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la firme Génipur à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC), la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et Océans (MPO), le ministère des Ressources naturelles et la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de développement résidentiel Domusterra Varennes;

QUE la Ville de Varennes accepte la prise de possession des infrastructures lorsque les travaux seront parachevés, et ce, selon le protocole d'entente du projet à convenir;

QUE la Ville de Varennes atteste que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation du MELCC et que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE la Ville de Varennes s'engage à entretenir les ouvrages construits selon les nouvelles pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages;

QUE la Ville de Varennes confirme l'engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE.

**2019-110 Subvention annuelle
Association des enfants et adultes handicapés de Boucherville et Varennes**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 4 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des finances et trésorier à remettre à l'Association des enfants et adultes handicapés de Boucherville et Varennes la subvention prévue au montant de 20 000 \$ pour 2019;

QUE le conseil municipal autorise la reconduction de l'entente annuelle entre l'AEAHBV et la Ville de Varennes permettant aux membres un accès gratuit aux bains libres organisés par le Complexe aquatique ou la réservation gratuite de bain libre selon les disponibilités.

Certificat du trésorier numéro 3183.

ADOPTÉE.

**2019-111 Dépôt du rapport du trésorier
Financement des partis politiques municipaux
Année 2018**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUÉE par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport 2018 du trésorier sur le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants ainsi que le contrôle des dépenses électorales, en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums municipaux.

ADOPTÉE.

2019-112 Transferts budgétaires 2018 et février 2019

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 33 556 \$ pour 2018 et de 675 417 \$ pour 2019 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 5 mars 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long récité.

ADOPTÉE.

**2019-113 Émission d'obligations 6 400 000 \$ – 25 mars 2019
Adjudication**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 689, 680, 693, 731, 771, 772, 778, 787, 788, 795, 823, 847, 862, 870, 871 et 875, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 mars 2019, au montant de 6 400 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,80100	288 000 \$	2,05000 %	25 mars 2020	2,70953 %
		298 000 \$	2,10000 %	25 mars 2021	
		307 000 \$	2,20000 %	25 mars 2022	
		318 000 \$	2,35000 %	25 mars 2023	
		5 189 000 \$	2,45000 %	25 mars 2024	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,78340	288 000 \$	2,05000 %	25 mars 2020	2,71372 %
		298 000 \$	2,10000 %	25 mars 2021	
		307 000 \$	2,20000 %	25 mars 2022	
		318 000 \$	2,35000 %	25 mars 2023	
		5 189 000 \$	2,45000 %	25 mars 2024	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,52800	288 000 \$	2,10000 %	25 mars 2020	2,72909 %
		298 000 \$	2,15000 %	25 mars 2021	
		307 000 \$	2,20000 %	25 mars 2022	
		318 000 \$	2,30000 %	25 mars 2023	
		5 189 000 \$	2,40000 %	25 mars 2024	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,69254	288 000 \$	2,05000 %	25 mars 2020	2,73316 %
		298 000 \$	2,10000 %	25 mars 2021	
		307 000 \$	2,20000 %	25 mars 2022	
		318 000 \$	2,30000 %	25 mars 2023	
		5 189 000 \$	2,45000 %	25 mars 2024	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 400 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE.

**2019-114 Émission d'obligations 6 400 000 \$ – 25 mars 2019
Concordance et courte échéance et de prolongation**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 400 000 \$ qui sera réalisé le 25 mars 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
689	65 600 \$
680	133 800 \$
693	53 800 \$
731	99 700 \$
771	418 900 \$
771	257 027 \$
772	19 419 \$
778	194 100 \$
787	266 900 \$
787	599 104 \$
788	463 700 \$
795	121 600 \$
823	245 000 \$
847	543 000 \$

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
862	1 500 000 \$
870	268 350 \$
871	100 000 \$
875	1 050 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 689, 680, 693, 731, 771, 772, 778, 787, 788, 795, 823, 847, 862, 870, 871 et 875, la Ville de Varennes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 mars 2019;
2. les intérêts seront payables semiannuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
 SUCCURSALE 13261
 2020, BOUL. RENÉ GAULTIER
 VARENNES, QC
 J3X 1N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 689, 680, 693, 731, 771, 772, 778, 787, 788, 795, 823, 847, 862, 870, 871 et 875 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 mars 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE.

2019-115 Radiation de comptes 2018 - Facturation diverse

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des finances et trésorier en date du 6 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la radiation de ses soldes, joints en annexe des présentes, aux livres comptables de la Ville de Varennes en 2018.

Certificat du trésorier numéro 3190.

ADOPTÉE.

**2019-116 Acceptation de travaux au coût réel – Hydro-Québec
Ajustement des cheminées de puits d'accès**

CONSIDÉRANT les travaux d'ajustement pour les cheminées des puits d'accès;

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro Québec pour l'acceptation du coût des travaux au montant de l'estimé de 58 000 \$ pour l'ajustement des cheminées de puits d'accès sur le chemin de la Baronnie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer les l'acceptation du coût réel d'Hydro Québec, jointe en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

2019-117 Regroupement régional d'achats d'enveloppes et de papier recyclés – Appel d'offres

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville désire poursuivre le service de regroupement d'achats de papeterie pour la période du 14 mai 2019 au 13 mai 2020 avec ses municipalités membres ainsi qu'avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC désire procéder à l'achat d'enveloppes et de papier recyclés;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il est nécessaire de procéder par appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes adhère au regroupement d'achats avec les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville ainsi que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et autorise la MRC à procéder, pour la période du 14 mai 2019 au 13 mai 2020, à un appel d'offres sur invitation concernant ledit regroupement régional d'achats d'enveloppes et de papier recyclés, le tout conformément aux modalités des regroupements des années passées;

QUE le directeur du Service des finances et trésorier soit autorisé à signer tout document donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE.

2019-118 Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal – Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

CONSIDÉRANT que les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

CONSIDÉRANT que la majorité des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Ville proviennent des activités de transport des personnes et des marchandises;

CONSIDÉRANT que le Grand Montréal subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles que les pluies et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal 2031 (PMAD)* a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable;

CONSIDÉRANT que la Communauté a demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitain de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre dans l'élaboration de son plan stratégique de développement de transport collectif;

CONSIDÉRANT la tenue, les 18 et 19 octobre dernier, de L'Agora métropolitaine au cours de laquelle des discussions entre élus, citoyens et divers représentants de la société civile ont donné lieu à 40 recommandations à tenir compte dans le futur exercice d'élaboration du plan d'action 2019-2023 du PMDA;

CONSIDÉRANT que la Communauté tient compte des changements climatiques dans l'ensemble des rapports, plans et autres documents qu'elle produit;

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RECONNAITRE que des transitions rapides et de grandes envergures dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;

DE POURSUIVRE les mesures de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre de son Plan d'action permettant ainsi d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique;

DE DEMANDER aux gouvernements du Canada et du Québec, à l'Autorité régionale de transport métropolitain, ainsi qu'aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique.

ADOPTÉE.

**2019-119 Construction et conception des ateliers municipaux
Approbation des critères et exigences**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres pour la construction et conception des ateliers municipaux.

ADOPTÉE.

**2019-120 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2019-03 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 6 mars 2019.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Qualité du déneigement des rues et corridors sécuritaires
- Formation du personnel sur la machinerie
- Déglacage des bouches d'égout sanitaires
- Impact des changements climatiques sur les opérations d'entretien hivernal
- Opération d'enlèvement de la neige et glace en début de saison
- Stationnement de nuit sur rue en période hivernale
- Variation par secteurs en matière d'évaluation municipale
- Rejet des soumissions pour la construction des nouveaux ateliers municipaux
- Demande de diffusion des séances du conseil
- Phase II du projet Eau-Boisé
- Augmentation du budget municipal depuis 2010
- Moment de la publication du titre des avis publics dans le journal
- Usage prévu des trottinettes électriques
- Plan pour le centre-ville
- Historique du projet TOD dans une portion du parc Saint-Charles
- Localisation du futur Skate-Plaza
- Rencontre d'information au plus tard en mai sur le développement TOD
- Impact environnemental du projet TOD
- Demande d'implantation d'une interdiction de stationner sur la rue de la Petite-Prairie – Dépôt d'une pétition
- Hauteur maximale des bâtiments à Varennes
- Félicitation pour l'aménagement de la piste cyclable sur rue sur le boulevard de la Marine
- Proposition d'un aménagement semblable sur le chemin de la Côte-d'en-Haut afin de séparer les cyclistes des piétons
- Demande de réserver la piste multifonctionnelle près du fleuve dans le parc de la Commune aux piétons
- Demande d'implantation d'un arrêt sur la montée du Lac à l'intersection du chemin du Pays-Brûlé
- Demande d'exiger le pavage des stationnements le long du boulevard Marie-Victorin au centre-ville
- Demande d'implantation d'un dos-d'âne
- Craintes liées à l'arrivée du développement TOD
- Demande de protection du parc Saint-Charles
- Distance de dégagement à respecter par rapport aux cyclistes sur la voie publique
- Virage à droite sur feux rouges
- Hauteur de bâtiments dans le développement TOD
- Demande de retirer la possibilité d'usages commerciaux dans les zones mixtes
- Hauteur autorisée des bâtiments sur le terrain des anciens ateliers municipaux
- Demande visant à ce que la ville cesse les opérations de densification
- Usage du stationnement incitatif

- Opérations de soufflage de neige sur les terrains privés
- Épandage d'abrasifs
- Plainte relative à l'épandage dans les champs de matières nauséabondes, particulièrement dans le secteur du chemin de la Pointe-aux-Pruches
- Demande d'élargissement des voies déneigées

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 40.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA